

Postiers du Courrier Colis

Vous serez plus de 110 000 à établir la représentativité des organisations syndicales dans l'entreprise.

LOG'ISSIMO : 1er CONSTAT

Dans la continuité stratégique de La Poste de transformer ses activités et organisations, le développement d'agences Log'issimo se poursuit sur tout le territoire.

Ces nouvelles plateformes de services logistiques de proximité, logées essentiellement sur les sites existants, ne sont qu'une mutualisation des moyens actuels de transport, une mutualisation des activités (collectes et remises) et des zones de stockage. Cette nouvelle entité n'est autre que de la sous-traitance avec des organisations fonctionnelles flexibles et des fonctions polyvalentes. Elle n'a pas pour perspective de créer des emplois mais d'utiliser les postières et postiers avec un changement de contrat de travail. Or, les agents qui ont suivi les activités de La Poste à Log'issimo subissent des inégalités de traitement salariales. Certains ne bénéficient plus de l'indemnité de collation et perçoivent des primes d'un montant inférieur à ce qu'ils recevaient.

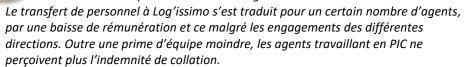
Cette situation n'est pas acceptable au vu de la polyvalence et des compétences acquises.

Montreuil, le 11 septembre 2024

La CGT FAPT a interpellé la direction de La Poste pour une équité et reconnaissance salariale Madame La Directrice des ressources humaines,

La Poste a fait le choix de se développer dans le domaine de la logistique, ce qui pour la CGT FAPT ne semble pas incongru.

La création de la marque Log'issimo avec la mise en place des agences et antennes nous questionnent davantage.



Si jusqu'à une période récente la DEX CIL ne versait pas d'indemnité de collation, la venue des agents distributeurs de Log'issimo devrait modifier cette situation, en effet comment expliquer que pour les mêmes conditions de travail les personnels Log'issimo en PPDC et PDC perçoivent l'indemnité et pas ceux en PIC! L'argument entendu localement que ce personnel remiserait le courrier mais ne le distribuerait pas pour justifier de pas octroyer l'indemnité, relève pour nous de la plus évidente mauvaise foi!

Nous vous demandons, Madame la Directrice, de rétablir l'équité en permettant à tous les agents Log'issimo de percevoir l'indemnité en conformité de la note RH RMU-0405 PSII.3 mises à jour Juillet 2024.



Signons la pétition pour une justice salariale 🥒

ENSEMBLE, construisons nos revendications avec la CGT pour défendre nos droits et obtenir des avancées

Votez, Agissez. Gagnez avec la CGT!